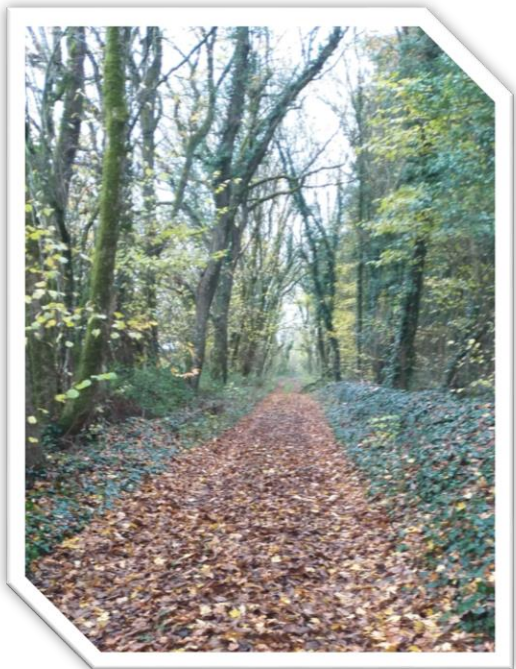
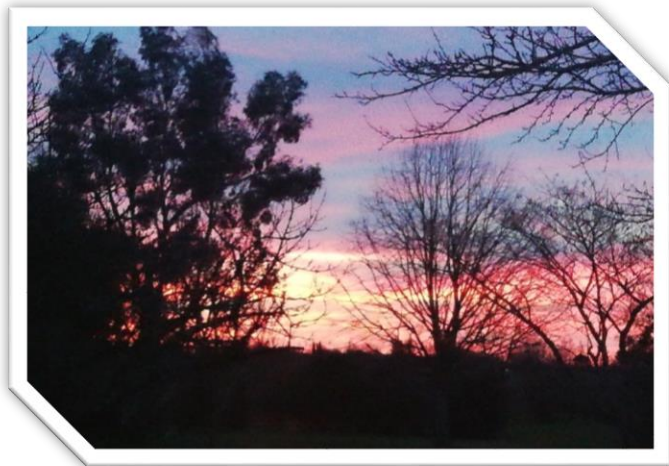




Bulletin Municipal n°9

2021



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Maire : Emmanuel Caquineau
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier
4^{ème} adjointe : Odile Rault
5^{ème} adjoint : Eric Desaivres

Les conseillers :

FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura,
MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne, PAQUEREAU
Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François,
GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles,
MERLE Dominique, GIRAULT Claude

La mairie sera fermée du 17 décembre 2021 inclus au 2 janvier 2022.

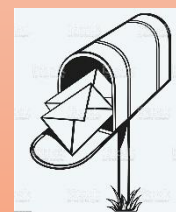
SOMMAIRE

Le mot du Maire	Pages 3 et 4
Ça s'est passé au Conseil	Pages 5 et 6
La mairie vous informe	Pages 7 à 21
Vie associative	Pages 22 et 23
Infos diverses	Pages 24 à 28

Modèle d'adresse pour que vos lettres et colis arrivent correctement chez vous

Numéro de rue + Rue
Lieu-dit + Ancienne commune
Code postal + nouvelle commune

79110 VALDELAUME



Lors de la cérémonie du 11 novembre dernier à HANC, il a été perdu une médaille militaire dans la cour de la mairie.

Pour la récupérer, s'adresser à la mairie (Tél : 05.49.29.83.63).

During the ceremony on November 11 in Hanc, someone lost a military medal in the city hall. Please contact VALDELAUME city hall to get it back (Phone: 05.49.29.83.63)"

Le mot du Maire

L'année 2021 se termine, beaucoup de réalisations ont été rattrapées depuis 2020.

Les agents, les élus se mettent en œuvre, chaque jour, chaque semaine afin d'entretenir au mieux notre campagne et ses villages et les égayer également, plantations d'arbres, vivaces, jeux, boîtes à livres et les illuminations ...

2022 va commencer avec son panel de nouvelles directives : plus d'utilisation de produits phytosanitaires à compter de juillet 2022, évolution de la comptabilité communale, modification du code électoral en vue des élections présidentielles fixées les dimanches 10 et 24 avril...

Comme d'habitude, nous nous adapterons à toutes ces modifications et nous continuerons à vous informer au mieux dans ces bulletins municipaux qui retracent la vie communale.

En ce qui concerne les festivités, nous avons fixé des dates, celle du 11 novembre nous a permis de nous rassembler et j'en profite pour remercier les habitants présents à cette commémoration.

Les vœux du maire seraient organisés le dimanche 16 janvier autour de la galette des rois. Cependant, nous devons continuer à être prudents, aussi nous enverrons des invitations en début d'année pour vous confirmer que nous pouvons nous retrouver autour du verre de l'amitié.

Noël est proche, la distribution des colis aux habitants de plus de 75 ans sera faite par les conseillers municipaux le dimanche 19 décembre. Des surprises seront offertes aux enfants de l'école de Pioussay lors de leur repas de Noël.

Enfin, je termine en vous disant :



Le Conseil se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année, plein de bonheur et de retrouvailles avec vos proches, tout en continuant à prendre soin de vous, la santé est indispensable.

Emmanuel Caquineau

The word of Mayor

The year 2021 is coming to end and many achievements have been made since 2020.

The agents and elected representatives are working hard, every day, every week, to maintain our countryside and villages, to brighten them up too planting trees, perennials, games, books boxes, Christmas decorations...etc

2022 is about to begin with its range of new directives: no more use of pesticides from July 2022, changes in municipal accounting, modification of electoral code in view of the presidential election scheduled on the Sundays 10th and 24th April...

As usual, we will adapt to all these changes and we'll continue to inform you as best we can, in this municipal newsletters which recount the life of our Community.

As far as festivities are concerned, we have set dates:

- On 11th November, allowed us to gather to remember and I thank the residents present at the Commemoration.
- Mayor's greetings will take place on Sunday 16th January around the Kings cake. However, we continue to be cautious, so we will send out invitations at the beginning of the year to confirm that we meet to raise a glass to Friendship or not.

Christmas is approaching, parcels will be distributed to the over 75s, by councilors on Sunday 19th December as well as surprises will be offered to children at Pioussay school at their Christmas lunch.

At least, I end these few words saying:



Emmanuel Caquineau

Extraits des comptes rendus des réunions du Conseil municipal

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 13 octobre 2021 A 20 heures 30 à HANC

Présents : 17

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, RAULT Odile, DESAIVRES Eric, BABIN Etienne, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, JOLLY Jacques, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MERLE Dominique, OHIN Narcisse, DOMERGUE Gilles.

Absente excusée : Mme Maryse MORNET-KOHLER

Absent : M. Claude Girault

Approbation du dernier compte rendu

Les membres du conseil valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du 14 septembre 2021 avec modification sur le sujet du Mobilibus, 8 chauffeurs interviennent pour le conduire et non 6.

Temps de travail des agents communaux et régime indemnitaire

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une délibération avait été prise dans chaque ancienne collectivité de la nouvelle commune statuant sur le temps de travail des agents communaux et qu'il convient de confirmer par la présente décision du respect des 1607 heures effectuées par le personnel, qu'aucune période dérogatoire n'avait été mise en place.

Commission Bâtiments

- ✚ **Défibrillateurs** : après présentation des différents devis et explications de Mme Maryse Mornet Kohler (présentation téléphonique), le Conseil Municipal retient le devis de la société SCHILLER correspondant à l'achat de 4 défibrillateurs pour 5931.24 euros TTC avec formation-initiation.

Emplacements prévus sur la commune :

- Pioussay : sera installé sur le mur de la salle des fêtes, en face de l'école
- Hanc : l'un sera installé à la mairie, l'autre à la salle des fêtes du Breuil-Coiffaud
- Ardilleux : sera installé sur le mur de l'ancienne mairie.
- Bouin, déjà existant à la salle des fêtes

Le Conseil valide également le devis électrique de l'entreprise Venien Thierry pour un montant de 1608.19 euros TTC correspondant aux travaux de branchement de ces défibrillateurs.

- ✚ **Validation des travaux au logement de Pioussay :**

- Choix d'un carrelage dans le séjour à la place du parquet abîmé. Un 2^e devis sera demandé. M. le Maire est autorisé à signer le moins disant.
- Devis à demander pour refaire le goudron de la petite cour extérieure en très mauvais état.

- ✚ **Règlement des salles des fêtes et annexes**

- La commission a travaillé sur un règlement intérieur commun d'utilisation par le public des salles et annexes.
- Les tarifs sont inchangés sauf pour les associations hors commune (et activités culturelles/sportives) pour lesquelles une somme de 30 euros la séance a été fixée.
- Un règlement a été également mis en place pour le prêt de tables en bois et bancs aux habitants à titre gratuit mais sur réservation à la mairie.
- Le conseil précise que la vaisselle n'est pas destinée à sortir des salles des fêtes et ne pourra donc pas être prêtée en dehors des locations des salles.
- Le conseil valide le devis de M. Thierry Venien d'un montant de 1415.89 euros pour l'installation de lave-mains aux toilettes extérieures de la salle de Pioussay.

- Il valide également son devis de branchement du réseau internet dans la salle de réunion de Hanc pour un montant de 325.09 euros TTC.
- Il est demandé de mettre des panneaux « salle des fêtes de Bouin » sur la route départementale afin d'indiquer et d'orienter le public vers cette salle.
- **Locaux vacants** : Comme précédemment évoquée dans une réunion, une convention est passée avec la Chambre des Métiers pour mettre les locaux de l'ancienne mairie d'Ardilleux à la location (artisans, entrepreneurs...) ; le conseil décide de fixer le tarif de location à 250 euros mensuel.
Un devis sera demandé pour faire un coffrage autour des tuyaux d'évacuation présents dans ces locaux.

Commission Voirie

- Les travaux des réserves incendie sont en cours de réalisation.
- Des conseillers souhaitent faire part de leur mécontentement ainsi que celui de certains habitants concernant l'élagage fait par un agent communal. Des solutions urgentes doivent être trouvées.

Commission Environnement

- La Communauté de Communes (CC) réalise actuellement la mise en place des bacs jaunes à côté des bacs ordures ménagères dans les villages de la commune. Une période test suivra qui permettra d'améliorer les besoins. Du porte-à-porte a été réalisé par la CC et a été bien perçu par les habitants présents.
Mme Isabelle Baudrit fait un bilan de la réunion publique organisée sur ce sujet par la CC. Peu d'habitants y ont participé, pourtant très explicite et très bien animée.
M. Gilles Domergue souhaite une nouvelle fois faire part de son mécontentement quant aux tarifs appliqués sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et sur le fait qu'on en demande toujours plus aux habitants pour trier. Mme Baudrit lui répond qu'il est dommage qu'il n'ait pas pu participer à la réunion publique qui expliquait les tarifs, l'organisation, les éliminations...
- Il est rappelé qu'une visite doit être prévue au cimetière de Périgné pour prendre connaissance de leur solution alternative au désherbage.

Commission Communication

- Plusieurs projets sont en cours de réalisation mais demandent du temps
- Livret d'accueil pour les nouveaux habitants
- Site internet
- Actions de communication diverses (Octobre Rose, flyer 11 novembre...)

Commission Solidarité

Les colis de Noël sont en cours de commande. Ils seront confectionnés à la mi-décembre pour être distribués le dimanche 19 décembre 2021 à partir de 10 heures par les conseillers municipaux dans les foyers concernés.

Questions diverses

- M. le Maire évoque du vandalisme avec vol dans l'atelier communal ainsi que chez des habitants.
- Pizzaiollo à Bouin : suite à sa demande et celles de certains administrés, le conseil accepte que le camion s'installe sur la place de l'église de Bouin permettant à chacun de bénéficier de l'éclairage public.
- 11 novembre : Comme l'an passé, des flyers seront distribués à la population pour les horaires de chaque village. Le vin d'honneur sera offert à la salle de Bouin.
- Vœux du Maire : prévus le dimanche 09 janvier 2022 à 15 heures à la salle des fêtes de Pioussay, date à confirmer.

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie



Chemin avant travaux



**Modélage du terrain
à la niveleuse**



**Epandage au cordon
Du granulat 0/20**



**Nivellement du granulat
à la niveleuse**



Passage de cylindre



Chemin après travaux

Le chantier de la Vallée Thomas a été réalisé par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de voirie de Chef-Boutonne en début d'année 2021 sur Ardilleux. Il a nécessité 40 heures de travail, 285 tonnes de granulats pour la réfection de 1 km de chemin blanc. Pour information, VALDELAUME est adhérente au SIVU comme 10 autres communes.

Le SIVU recrute :

Si le métier de conducteur d'engins vous intéresse sachez que le parcours traditionnel de formation consiste à suivre un CAP et/ou un Bac Pro conducteur d'engins de Travaux Publics et Carrières.

Pour conduire des engins, mais aussi pour s'occuper de leur entretien afin de maintenir leur bon fonctionnement, le conducteur doit disposer de bonnes connaissances en mécanique. Il doit également disposer des compétences nécessaires à la conduite de différents engins notamment par l'obtention du Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité (CACES R482) valable 10 ans.

Attentif et méticuleux, le conducteur d'engin doit faire preuve d'un excellent sens de l'observation, savoir apprécier les distances et le relief, avoir de bons réflexes et du sang-froid. Il est amené à se déplacer sur différents chantiers tout au long de l'année.

Quelques infos des travaux réalisés ce trimestre.

En plus des travaux d'entretien courant des espaces verts, tonte et ramassage des feuilles ainsi que du balayage de chaussées, les agents ont maçonné des plates formes en béton sur 4 sites pour la pose au printemps de plusieurs tables et bancs et également pour les boîtes à livres qu'ils ont ensuite installées. Les boiseries des panneaux de départ des randonnées pédestres ainsi que des dessus de puits ont été vernis.

Suite à la réalisation par l'entreprise NATP des plates formes pour les réserves incendies, les agents ont commencé la pose des clôtures ainsi que le remplissage des citernes.

Du dérasement de bordure de route avec le SIVU a été réalisé sur différents chemins de la commune ainsi que du curage de fossés.

Travaux de voirie réalisés cette année :

- Réfection puis goudronnage de routes : 1,250 km (secteur La Jarge et Breuil Coiffaud)
- Sablage calcaire de chemins : 1,030 km (secteur Ardilleux)
- Dérasement accotement routier sur 2 cotés : 9,050 km
- Curage ou création de fossés : 980 ml (secteur Ardilleux)
- Caniveaux en béton avec grilles et buses : les bourgs d'Ardilleux, Hanc, Pioussay, Jouhé et l'entrée du Breuil Coiffaud.
- Création et élargissement de ponts de champs avec buses pour l'écoulement de l'eau pluviale : 5 sites, secteurs Prairie Bouin, Hanc, Ardilleux + 1 traversée du chemin V93 nord d'Hanc.



ENVIRONNEMENT

Boîtes à Livres

Ça y est ! Elles sont installées et c'est avec un grand plaisir que nous voyons que les habitants se les sont déjà appropriées ! Il existe cinq boîtes à livres sur la commune.

Pour rappel, l'idée est de favoriser la lecture, le partage et la circulation des ouvrages. Voici comment ça marche : c'est très simple, chacun peut déposer et /ou emprunter un livre librement dans l'une ou plusieurs des boîtes à livres installées et qui sont accessibles 24H/24 et 7jours/7.

Un livre vous a plu, pensez à le partager, l'objectif d'une boîte à livres est de donner une seconde vie aux livres que vous avez lus, à les partager, pensez simplement à donner des livres propres et en bon état (pas de revues ni de journaux), les livres tâchés, jaunis, déchirés ou poussiéreux n'incitent pas à la lecture !

Vous pouvez donner des livres pour adultes mais aussi pour enfants, mais n'oubliez pas qu'ils sont visibles par tous, ne déposez pas de livres qui pourraient choquer.

Une contrainte, respectez ces installations et leur contenant !
Bonne lecture à tous.

HANC
(sur la place)



PIOUSSAY
(au cimetière)



BREUIL COIFFAUD
(au cimetière)



BOUIN
(à la salle des fêtes)



ARDILLEUX
(à l'entrée de l'aire de jeux)



Boîtes à Livres version anglaise



**Café
entre
voisins**

Conversation class for all levels
Discutons et partageons un moment convivial !

Chaque vendredi
de 10h30 à 12h00

À la bibliothèque
municipale - 13 rue des
écoles, La Pommeraie

Prix libre

Pour plus d'informations contacter
Mathilde Brunet au 06 51 20 71 31

Here it is! They are installed and that is with a great pleasure, we already saw that inhabitants have appropriated them!

There are five books boxes on the area of the municipality.

As a reminder, the idea is to encourage reading, sharing and diffusion of books.

How does it function? It's very simple: everybody could freely deposit and/or borrow a book from whatever box installed.

They are accessible 24 hours a day and 7 days a week...

If a book pleased you, think to share it, the objective of a book box is to give a second life to the books.

Just remember to donate them clean and in good condition (no journals, no magazines), neither stained or yellowed books, nor dusty and torn. It does not encourage people to read!

You can give books for adults and for children too, but don't forget they are visible by everyone so don't leave books that wouldn't be inappropriate.

Only one condition: to respect these installations and their content.

Happy reading everybody !

Ce texte a été traduit par le groupe du « Café entre amis » réunissant français et anglais désireux d'apprendre et d'échanger !



Cimetières

La loi nous oblige désormais à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de nos cimetières. Nous pensons opter pour une végétalisation à l'aide de graminées naines de type fétuque ovine, particulièrement dans le cimetière de Pioussay. Voici donc ce que pourrait donner un exemple d'un cimetière avant et après :



Nous attirons tout spécialement votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de « mauvaises herbes » et qu'il ne faut pas les arracher ni les détruire.

Une communication spécifique plus ample vous sera fournie dans le prochain bulletin, ainsi qu'aux entrées des cimetières au moment de la végétalisation cet hiver. Un nouveau règlement des cimetières est en court d'élaboration. Quant à l'entretien des tombes *il est désormais interdit d'utiliser pour le nettoyage de celles-ci des produits tels que de l'eau de javel ou autre produit toxique*, vous rappelant que l'usage du savon noir est le meilleur des produits avec un peu d'huile de coude.

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Plusieurs habitants nous font part depuis quelques années, de dommages de plus en plus importants dans leur habitation suite aux sécheresses successives (fissures dans les murs intérieurs ou extérieurs...)

La commune **peut** demander une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la Préfecture.

Auparavant des démarches sont à effectuer par l'habitant :

- **Déposer une déclaration à la mairie avec photos et devis estimatifs des réparations avant le 14 janvier 2022.**

La mairie envoie ensuite la liste des habitations sinistrées à la préfecture du département avec un dossier.

Aussi, afin que la commune puisse constituer un dossier inhérent à cette demande de reconnaissance en catastrophe naturelle, il est essentiel que toutes les personnes sinistrées sur le territoire communal se manifestent auprès de la mairie.



PLUi et lancement du Plan de Paysage

Comme nous l'évoquons dans le bulletin municipal n°7, la traduction réglementaire des objectifs du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) par le biais du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a débuté en 2021. Ce plan d'urbanisme, qui remplacera à terme les documents d'urbanisme communaux existants, est un projet important pour notre collectivité.

En effet, le PLUi définira la politique d'aménagement du territoire de Mellois en Poitou à 10/15 ans au travers d'un document unique de planification intercommunale. Il réglementera les droits des propriétés à aménager, construire, démolir, modifier l'aspect des constructions existantes, creuser le sol, couper des boisements etc. Enfin, il traduira à l'échelle parcellaire l'ensemble des règles et servitudes. Le PLUi est un ensemble d'études induisant chacune, après diagnostics et définition d'orientations, des programmes d'actions spécifiques (cf schéma ci-dessous).



Cette année, le Plan paysage a été la première phase de mise en œuvre du PLUi.

Le diagnostic paysager, développé autour des thèmes du patrimoine naturel et culturel, du modèle villageois et de la campagne riche et contrastée, met en évidence leurs fondements, leurs atouts et leurs fragilités, et définit les enjeux ou orientations qui seront ensuite déclinés en actions à réaliser.

Par exemple, sur la commune de VALDELAUME, en matière de patrimoine culturel et naturel, l'église Saint Martin (inscrite à l'ISMH), le château de Jouhé (XV^{ème} – XVII^{ème}), la motte féodale Tuffaud (moyen-âge) caractérisent notre paysage communal mais aussi des ouvrages plus modestes comme les fours à pain, les puits et lavoirs etc. Ce petit patrimoine de pays, bien que discret, apparaît précieux pour l'identité du territoire du Mellois en Poitou et mériterait d'être valorisé. L'inventaire des haies et des zones humides devrait être la prochaine étape du long processus d'élaboration du PLUi du Mellois en Poitou.



Infos pratiques

Travaux ou renseignements d'urbanisme

A compter du 1^{er} janvier 2022, les autorisations d'urbanisme (Permis de construire, déclarations de travaux, etc...) pourront désormais être effectuées par voie dématérialisée, c'est-à-dire sur un « site » internet (guichet). Pour rappel, cette compétence est du ressort de la Communauté de Communes.

Il existe désormais un guichet unique « GNAU » (guichet numérique des autorisations d'urbanisme). Pour rappel, leurs instructions est du ressort de la Communauté de Communes.

Vous pouvez déposer votre dossier sur GNAU, vous recevrez un accusé réception et vous pourrez suivre l'avancement de votre dossier sur ce guichet unique.

Seuls les documents signés par l'autorité compétente auront une valeur juridique.

Le guichet unique est accessible : Depuis : <https://gnau-sieds.operis.fr> mais également depuis un lien sur le site Internet de la Communauté de Communes Mellois en Poitou.

Les maisons France SERVICES sont à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche.

Le logement

Vous rencontrez des difficultés liées au logement, aux travaux, à une location, à la qualité de l'habitat, à la fiscalité, à la rénovation énergétique, aux difficultés financières liées au logement, aux assurances, au fonctionnement d'une copropriété, aux problèmes de voisinage, etc... sachez qu'une solution existe, pour ce faire l'organisme ADIL DES DEUX SEVRES se tient à votre disposition pour vous apporter des informations GRATUITES.

Vous pouvez également rencontrer un conseiller dans les maisons France SERVICES sur rendez-vous, ou contacter directement l'ADIL au 05 49 28 08 08 et/ou par courriel à l'adresse : accueil@adil79.fr

N'hésitez pas à les contacter !

Carte d'identité, passeports

Vous souhaitez demander la délivrance d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ou son renouvellement, vous devez tout d'abord prendre un rendez-vous dans une Mairie équipée d'une borne pièce d'identité (**Sauzé-Vaussais**, Brioux sur Boutonne, Melle, Civray, Ruffec, etc.)

L'inscription sur les listes électorales

Les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales.

Principe

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

Où s'inscrire ?

à la mairie de son domicile ;

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponible dans toutes les communes depuis du 1er janvier 2019) ;
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Les frelons : asiatiques ou orientaux

Un incident s'est produit sur la Commune qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

NE JAMAIS S'APPROCHER DE LEUR NID ET FAIRE APPEL A UN SPECIALISTE.

Nous vous réitérons donc les consignes en cas de présence d'un nid de frelons asiatiques ou orientaux (encore plus virulents et qui commencent à faire leur apparition dans la région).

Pour tout conseil, vous pouvez vous rapprocher de la F.D.G.O.B, Les Ruralies au 05 49 77 16 55.

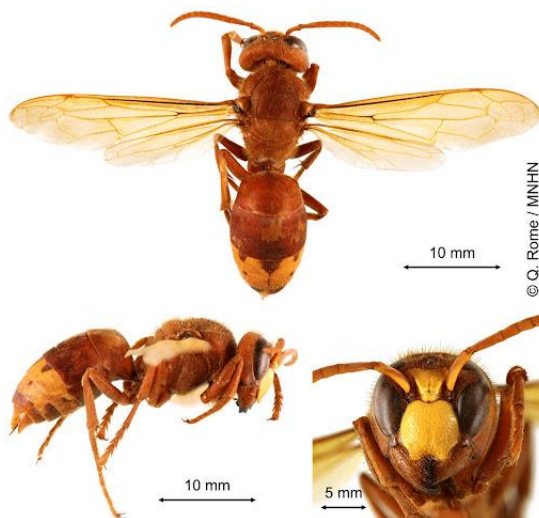
Nous vous rappelons que la Commune participe à hauteur d'un remboursement de la facture à hauteur de 50€. La condition étant que l'intervention soit effectuée par une entreprise agréée, et que la facture soit payée et acquittée.

Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie.

FRELON ASIATIQUE



FRELON ORIENTAL



Frelon Européen



Les abeilles qui, à la fin de l'automne n'ont plus rien à butiner se précipitent et bourdonnent autour du lierre dont les petites fleurs jaunes en ombrelles produisent des quantités de nectar.

Dès lors la fructification du lierre ne peut avoir lieu qu'en hiver. L'apparition tardive de ses petites baies bleues fera en hiver les délices des oiseaux qui s'ébattront dans son feuillage alors que les abeilles dormiront déjà dans leurs ruches.



Ainsi entend-on, dans les villages, le lierre «bourdonner» en automne et «gazouiller» en hiver !

Mais il n'y a pas que les insectes et les volatiles pour profiter de ses feuilles cireuses, en effet pourquoi ne pas créer de ravissantes décorations de Noël avec des branches de lierre ?



La Nature est généreuse, invitez-la à votre table de réveillon.

Pour réaliser la couronne, il faut :

- un cintre en fil de fer
- du lierre, des branches de végétaux avec des baies, des pommes de pin ramassées au gré de vos promenades dans notre jolie campagne
- une bombe de peinture dorée
- du fil de fer ou de la ficelle

Commencez par «bomber» les feuilles de lierres, laissez-les sécher; ensuite déformez le cintre pour essayer d'obtenir une forme ronde ;

Puis entourez le cercle de fer avec les branches de lierre en les fixant avec du fil de fer ou de la ficelle, ajoutez les bouquets de baies et les pommes de pin.

Pour une décoration intérieure, vous pouvez éventuellement entourer votre couronne avec une guirlande lumineuse avant de la fixer au mur.

Horaires d'ouverture des déchèteries

Attention horaires d'hiver depuis le 1^{er} octobre



➤ de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

➤ de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			

➤ Sites de déchets inertes

"Malaguets" à Hanc (en direction du Breuil-Coiffaud)

Un agent de la Communauté de Communes vous accueille tous les vendredis matin entre 9 heures et 12 heures.

Les déchets inertes acceptés doivent être réutilisables (végétaux, terre, tuiles, pierres...).

➤ Déchets : déploiement nouveau mode de collecte secteur Chef-Boutonnais

Nouvelles collectes des déchets : déploiement sur les communes du Chef-Boutonnais c'est parti !

Comme vous avez pu le voir depuis fin octobre, un nouveau mode de collecte des déchets a été mis en place.

Le déploiement des bacs collectifs a été réorganisé avec mise en place de bacs pour la collecte des emballages.

Pour plus d'informations, contacter la Direction Prévention Gestion des déchets au 05 49 27 56 79.

SOLIDARITE

Colis de Noël

Cette année les conseillers municipaux distribueront les colis de Noël le dimanche 19 décembre à partir de 10h00 aux aînés de Valdelaume âgés de plus de 75 ans et domiciliés depuis plus de six mois sur la commune.



Mobilibus

Tous les samedis matins, pour vous rendre au centre-ville de Chef-Boutonne, la navette MOBILIBUS vous accompagne. Le coût du trajet est de 1€ aller et 1€ retour. Des tickets sont en vente auprès du chauffeur.

Si ce service vous intéresse, faites-vous connaître auprès de la mairie de Valdelaume.



Octobre Rose

Vous avez dû voir sur la commune quelques décorations mises en place par « l'équipe des filles » du conseil municipal pour Octobre Rose, la mairie de Valdelaume à travers ce message soutient le dépistage du cancer du sein.





FRANCE SERVICES CHEF-BOUTONNE



HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 13H30 - 17H
MARDI : 8H30 - 12H30 / 13H30 - 17H
MERCREDI : 8H30 - 12H30
JEUDI : 8H30 - 12H30 / 13H30 - 17H
 VENDREDI : 8H30 - 12H

franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**Santé, famille, retraite,
recherche d'emploi...**
**Les services du quotidien
à moins de 30 minutes
de chez vous.**

Emmanuelle et Marie
vous accueillent
**UNIQUEMENT
SUR RDV**

CONTACT :
05.49.29.28.03

7 AVENUE DE L'HÔTEL DE VILLE
79110 CHEF-BOUTONNE

Suivez notre actualité sur me



FRANCE SERVICES SAUZÉ-VAUSSAIS

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI : 9H - 12H30
MARDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 17H
MERCREDI : 9H - 12H30
JEUDI : 9H - 12H30 / 13H30 - 17H
 VENDREDI : 9H - 12H

A CHACUN SON SERVICE PUBLIC

**CPAM, CAF, MSA,
impôts, carte grise,
retraites, permis
carte d'identité, emploi...**

**UNIQUEMENT
SUR RDV**

ESPACE SALCIDO
1er étage, 40 Grand Rue
79190 SAUZÉ-VAUSSAIS
franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr

CONTACT :
05.49.07.75.22



ECOLE à Pioussay

La mairie de Valdelaume ainsi que la mairie de Lorigné ont acheté des petites tirelires de Noël remplies de friandises pour offrir aux enfants de l'école. Elles seront distribuées le jour du repas de Noël à cantine.

Nous tenons à remercier Mme et Mr Caron de Lorigné pour avoir donné leur sapin pour mettre dans la cantine de l'école. Les agents sont allés le couper et les enfants ont pu le décorer.



Association des parents d'élèves

Cette année, l'école de Pioussay développe un projet appelé « Ecole Dehors ».

Mais c'est quoi faire école dehors? Voici quelques petites explications :

Un besoin essentiel

L'école au dehors est d'autant plus importante dans le contexte sanitaire actuel, ainsi qu'avec l'essor du numérique. En effet, les enfants passent trois fois moins de temps à jouer dehors que leurs parents au même âge.



Apprendre autrement

Quitter la classe permet d'apprendre différemment, ainsi que de remettre la nature et l'enfant au centre des apprentissages. C'est tout l'enjeu de cette pédagogie. Sortir en nature permet de développer tous les sens mais également toutes les intelligences, comme les intelligences kinesthésiques (l'intelligence du corps et du mouvement), ou encore les intelligences naturalistes (celle qui permet de classifier, d'observer les éléments naturels).

Avec l'école au dehors, les élèves partent découvrir en autonomie un environnement riche, proche de l'école. En utilisant tous leurs sens et en permettant des expérimentations spatiales, l'école du dehors semble, par certains aspects, plus

bénéfique que l'école en lieu clos. Elle offre un large choix d'activité, qu'il s'agisse de découverte, d'éveil, ou de construction.

Cette pédagogie permet de prendre en compte l'élève dans sa globalité, c'est-à-dire le corps et l'esprit. Les sorties régulières leur permettent d'augmenter les capacités de mémoire, d'attention et de concentration. Cela engendre une stimulation physique et psychologique, permet de faire se révéler les plus discrets, mais aussi de les apaiser, favorisant un meilleur développement des capacités cognitives. Les relations sociales tendent également à être bien meilleures.

De plus, l'enfant qui est confronté à la nature apprendra à s'émerveiller devant la beauté du monde réel, et sera plus enclin à vouloir protéger l'environnement. En effet, c'est en interagissant avec leur environnement qu'ils réaliseront leur rôle d'acteur et y seront particulièrement sensibilisés. Il s'agit là d'un point clé de l'école du dehors. En somme, ce système permet aux enfants de s'épanouir, d'apaiser les relations sociales, et d'éveiller les consciences aux défis écologiques.

Concrètement à l'école de Pioussay

Depuis la rentrée de Septembre, les élèves de Maternelle vont faire classe dans la forêt tous les mercredis matins quelque soit la météo.

Voici quelques photos :



L'école souhaite aussi réaliser une mare pédagogique.

La présence d'une mare pédagogique permet de mener de nombreux projets disciplinaires et transdisciplinaires : éducation à l'environnement, au développement durable (connaissance de la biodiversité etc.), approche artistique, musicale et littéraire...

VIE ASSOCIATIVE

➤ Les Ecuries du Breuil

En quelques mots : beaux concours, EHPAD, poney halloween et hangars photovoltaïques

100 cavaliers sous un beau soleil, venus avec famille et amis, ce 17 octobre, beaucoup de voitures sur le bord de la route, c'est vrai, mais de la vie au Breuil Coiffaud.

Dressage le matin, saut d'obstacles l'après-midi pour les clubs de Melle, Saint Maixent, Cherveux, Couhé Verac, etc.

Le 31 octobre, c'est déguisés que poneys et petits cavaliers ont parcouru les rues du village à la recherche des paquets de bonbons : les habitants, prévenus la semaine précédente par l'association Equi breuil, attendaient cette joyeuse cavalcade avec des kilos de gourmandises, notamment nos amis les anglais !



Après le foyer logement de Sauzé Vaussais, c'est à l'EHPAD de Ruffec "les jardins d'antan" que les poneys ont mis de l'ambiance : baptêmes montés! Pour plusieurs résidents de 89 ans sous les applaudissements des autres.

Début 2022, 2 bâtiments devraient apparaître dans le paysage du centre équestre : 1 manège de 30x50m et un hangar pour le fourrage 15x40m.

Pour ces travaux, des pierres et du remblai seraient les bienvenus, avis aux artisans, agriculteurs... merci Si vous avez besoin de terre, contactez-nous.

Stages et animations pour les vacances de Noël au 06 87 11 48 17

En guise de cadeau de Noël, les écuries du Breuil proposent aux enfants de moins de 10 ans une séance gratuite sur inscription au 06 87 11 48 17 pendant les vacances de Noël!

➤ Comité des Loisirs du Breuil Coiffaud

Bonjour à tous,

Nous espérons que vous allez tous bien !

Même si nous restions optimistes pour ces fêtes de fin d'année, au vue des restrictions sanitaires beaucoup trop contraignantes pour tout le monde, nous sommes désolés de ne pouvoir organiser notre Réveillon de la Saint Sylvestre.

Restons encore prudents !!!

Et surtout prenez soin de vous.

Les Membres du Comité des Loisirs du Breuil Coiffaud

➤ Foyer Rural de Pioussay

L'équipe du Foyer Rural de Pioussay s'est encore mobilisée cette année pour l'édition 2021 du Téléthon.

Les petites mains se sont mises au travail pour peindre, cuisiner, découper, tricoter, jardiner, et construire tout un tas d'objets qui ont été vendus lors du petit marché qui a eu lieu à la salle des fêtes ce samedi. Nous remercions toutes les personnes ayant contribué à l'élaboration de ce marché.

En raison des conditions sanitaires encore incertaines, les bénévoles ont décidé de proposer un plat à emporter plutôt que le repas assis habituel. Mais la crise n'a pas eu raison de la bonne humeur de l'équipe et des visiteurs du marché puisque cette année encore 162 repas ont été vendus permettant d'offrir, avec les ventes du petit marché, 1200€ au Téléthon.

Notre équipe a toujours beaucoup de plaisir à se retrouver mais nous accepterions bien volontiers de nouveaux membres pour animer encore plus nos villages.

Rendez-vous en 2022 pour de nouvelles activités en préparation !



A toutes les associations : n'hésitez à nous envoyer vos articles dès que possible, sans attendre les dates de parution du bulletin municipal, par mail à : mairie-valde-laume@paysmellois.org

5 générations réunies à Bouin !

Voilà une histoire aussi rare que touchante.

La famille s'est agrandie avec l'arrivée d'Abel le 11 septembre 2021.

Sa maman Marion Déchaîne, sa mamie Nina Rault, son arrière grand-mamie Odile Rault et son arrière arrière grand-mère Marie Geoffroy sont très heureuses de nous annoncer sa naissance.

Odile Rault, adjointe à la mairie de Valdelaume nous faire part de la venue de son arrière-petit-fils en nous partageant cette belle photo avec 5 générations.



Pour commander
Téléphone : 06 07 37 34 84

Facebook : [Pizza J'aym](#)
 N'hésitez pas à nous suivre

Adresse mail : pizajaym@hotmail.com
 Réservation pour événement

Chez Pizza J'aym, notre priorité c'est la qualité !

Des aliments frais, des produits Italiens et une cuisson au feu de bois. Notre pâte est faite maison avec une recette bien spécifique.

C'est grâce à tous ces éléments et notre savoir-faire que nous vous présentons des pizzas incontournables.

Une pizza du mois sera ajoutée et renouvelée en fonction des saisons. Pour les plus gourmands nous vous proposons également une gamme de dessert.

Suivez notre actualité sur Facebook et n'oubliez pas de faire tamponner votre grille :
 10 pizzas achetées, la 11^{ème} est OFFERTE !

Merci à vous d'aimer autant que nous la pizza.
 Aymeric et Julie

..... HORAIRES D'OUVERTURE & EMBLEMES

De 18h30 à 21h00

Lorigné (place de l'église) : **Mardi**

Melleran (place de l'église) : **Mercredi**

Bouin (aire de repos sur la D740) : **Jeudi**

Villefagnan (place du Champ de Foire) : **Vendredi**

Les Maisons Blanches (entrée du village, rond point D948) : **Samedi**

..... MOYENS DE PAIEMENTS : Cartes, Espèces

..... FIDÉLITÉ - (N'oubliez pas de faire tamponner votre grille)

Inform. R.L.C. - 79, route de Bouin - 44600 BOUIN - N° INSEE 44103 SUR LA VILLEFAGNAN

Pizza J'aym est présent sur notre commune le jeudi soir sur la place de l'église de Bouin.



Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où? A vous de deviner ...



Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie : mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.

Le gagnant du concours du bulletin n°8 est Mr Sébastien Beau, le lot gagné est un bon d'achat de 20€ dans un commerce de proximité.



La photo mystère du dernier bulletin a été prise à Jouhé à Pioussay.

Cette maison à sept cheminées ! Quand les anciens propriétaires ont acheté la maison, il n'y avait aucun moyen de chauffage. Ils ont donc fait construire une cheminée dans chaque pièce!

Merci de votre participation !

Bavarois bûche chocorange

Pour la mousse à l'orange:

3 Oranges
3 feuilles de gélatine
3 oeufs
50 g de sucre
24 g de maïzena

Pour la mousse de chocolat:

zeste d'orange
3 feuilles de gélatine
80 g de chocolat noir
20 g de sucre
3 blancs d'œufs



Commençons par la mousse à l'orange

Laver une orange et en prélever le zeste. Presser les 3 oranges. Mettre les feuilles de gélatine à ramollir dans l'eau froide. Séparer les blancs des jaunes. (Mettre les blancs dans un saladier et les jaunes dans une petite casserole). Battre les jaunes avec le sucre. Ajouter la maïzena puis le jus des oranges. Mettre sur le feu et faire épaissir à feu doux. Eteindre le feu et incorporer les feuilles de gélatine égouttées. Battre les blancs en neige ferme avec une pincée de sel. Les ajouter délicatement à la préparation tiédie. Mettre le tapis décor matelassé dans le moule bûche Demarle (si besoin de moules à buche me contacter). Verser la préparation dans le moule. Placer le moule au congélateur pendant la préparation de la mousse au chocolat.

Maintenant préparons la mousse au chocolat

Ebouillanter pendant 3 min le zeste d'orange, puis l'égoutter. Mettre les feuilles de gélatine à ramollir dans l'eau froide. Casser le chocolat en petits morceaux puis le faire fondre quelques secondes au micro-ondes avec 2 CS de jus d'orange. Ajouter le sucre. Dans un ramequin, chauffer 2 CS de jus d'orange et y ajouter la gélatine égouttée. Mélanger puis l'ajouter au chocolat. Couper les zestes d'orange ébouillantés en petits bouts puis les ajouter au chocolat. Monter les 3 blancs en neige avec une pincée de sel et les 2CS d'édulcorant. Incorporer délicatement le tout au chocolat. Sortir le moule du congélateur et verser la mousse au chocolat sur la mousse à l'orange. Mettre au frais pour quelques heures. (je l'ai préparé la veille et conservé au réfrigérateur). Démouler et décorer.

Peut se préparer la veille.

Peut se congeler (dans ce cas, laisser décongeler au frigo, plusieurs heures avant la dégustation)

Recette de Mme Maryline Castin

En tant qu'auto entrepreneur, N° Siret 342 751 112 00026

Vanda est blogueuse culinaire et partage ses recettes sur son blog chezvanda.com

Je suis aussi VDI Guy Demarle (me contacter pour le catalogue et pour réduction de 5 € sur commande)

<https://www.chezvanda.com/>



Concours de Couronnes

*Ouvert aux enfants de la
Commune de Valdelaume
(jusqu'à 12 ans)*

Montrez-nous votre imagination et votre créativité et remportez le concours !

Du bois, des branches de sapin, de lierre, des glands, des pommes de pin, du houx ...

Mais aussi des pompons
Ou alors tout objet de récup

Apportez votre couronne à la mairie le
18 décembre entre 10 heures et 12 heures

Nous les exposerons pendant la période de Noël.

Résultats du concours et remise des cadeaux le jour des Vœux du maire, le 16
janvier 2022
(Sous réserve de la situation sanitaire)